



Conseil Municipal
09/06/2023

Procès verbal

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni à 21 heures 15 le 09 juin 2023, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire.

Présents :

Jean-Louis FLORES
Thomas HAROUN
Michèle MARTIN
Claudine DOMPS
Katia VACHEROT
Denis SAVOURÉ
Marc DOMPS
Aurore MAUBAILLY
William BELTOISE
Alexis LEBOUTEUX
Bruno BARBÉ

Absents excusés : Maria Dolorès GONÇALVES. Mazid CALAS, Christine BILLON, Marc GILLOT qui a donné procuration à Thomas HAROUN.

Secrétaire de séance : Alexis LEBOUTEUX

La séance est ouverte à 21 h 15

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les deux délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Désignation de l'agent coordinateur au recensement 2024,
 - Demande de subvention « amende de police » pour l'aménagement d'un abri bus.
- Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces ajouts de délibérations.

Lecture et approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 11/04/2023

Délibérations :

Vote des taux d'imposition 2023

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°11.2023

Vu la délibération n°11.2023 en date du 11/04/2023,

Considérant l'observation de la Préfecture en date du 21/04/2023 indiquant que les taux votés ne respectent pas les règles de lien.

Considérant qu'avec les taux de TFPB et de TFNB votés, le taux de TH ne peut pas dépasser 9,75%.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux suivants :

TH : 9,75 %
TFB : 26,64 %
TFPNB : 41,73 %

Après en avoir délibéré avec 1 contre (Alexis LEBOUTEUX) et 1 abstention (Denis SAVOURÉ), Le Conseil Municipal à Chargé le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ALLOCATION ÉNERGIE 2023/2024

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département ne participe plus à l'allocation énergie depuis plusieurs années déjà.

Considérant l'aide allocations de consommation d'énergie, proposée par la CCAS pour la période de chauffe 2022/2023 d'un montant de 160 euros,

Considérant que cette allocation pourrait aider un certain nombre de familles et de personnes de la commune,

Considérant le travail de la Commission Communale d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler l'allocation d'énergie pour la période de chauffe 2023/2024 pour les personnes répondant aux critères suivants :

- Habitant Boinville le Gaillard ou ses hameaux,
- d'au moins 60 ans,
- non imposable (fournir l'avis d'imposition de l'année en cours. La ligne indiquant le montant net avant correction ou l'impôt soumis au barème doit être à 0)

Le Conseil Municipal décide également :

* que le montant est fixé à 170 euros,

* qu'il ne sera délivré qu'une seule allocation par logement,

* que les fonds nécessaires à ces aides seront prélevés sur le budget de la commune à l'article 6562.

Les justificatif devront être remis en mairie avant le **15 Décembre 2023**.

Remboursement de frais :

Considérant que la commune ne dispose plus de carte achat,

Considérant que le prix de certains produits sont plus avantageux sur internet,

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de se faire rembourser les achats suivants réalisés par ses propres moyens et ceux de M.JASINSKI Jean-Jacques :

<u>Achats réalisés par :</u>	<u>Fournisseurs :</u>	<u>Objet de l'achat :</u>	<u>Montant :</u>
FLORES Jean-Louis	Facture BOUYGUES TELECOM	Sauvegarde des PC sur le cloud	146,47 €
JASINSKI Jean-Jacques	Laboratoire	Analyses pour renouvellement de permis D	5,98 €

Les factures seront jointes à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à ses remboursements, par la commune, les achats ci-dessus réalisés.

Désignation d'un nouveau délégué à la Mission Locale :

Par délibération en date du 16 juin 2020, Mme GONCALVES avait été désigné déléguée titulaire à la Mission Locale de Rambouillet.

Mme GONCALVES ne pouvant assister aux diverses réunions de cette assemblée, demande à être remplacée.

Monsieur le Maire demande un candidat pour être délégué titulaire auprès de la Mission Locale de Rambouillet, qui a un rôle d'aide et de soutien auprès des jeunes jusqu'à 25 ans dans leur

recherche d'emploi, de stage, de logement, santé etc...., en remplacement de Mme GONCALVES.

M.BELTOISE William se déclare candidat et laisse son poste de suppléant,
Mme VACHEROT Katia se déclare candidate au poste de suppléante.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité désigne :

M. BELTOISE William délégué titulaire et,
Mme VACHEROT Katia déléguée suppléante.

Recensement 2024 : désignation d'un agent coordonnateur de l'enquête.

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement et fixation de la rémunération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le maire à nommer par arrêté le coordonnateur qui, s'il s'agit d'un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (CIA)

Demande de Subvention pour l'installation d'un abri bus dans le cadre des amendes de police :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'installation d'un abri bus à l'arrêt du platane à Boinville le Gaillard,

Cet aménagement est subventionné à 80% par le programme départemental dans le cadre du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitant en vue de la réalisation d'aménagements relevant de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par des jeunes, dont « l'implantation d'abri bus ou création d'aires d'arrêt au bénéfice des lignes de transports en commun ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de solliciter du Conseil Départemental, pour l'année 2023, une subvention pour l'aménagement de type « implantation d'abri bus ou création d'aires d'arrêt au bénéfice des lignes de transports en commun ».
- **RAPPELLE** que les travaux concernés sont l'installation d'un abri bus à l'arrêt du platane situé rue du platane fréquenté par les collégiens et lycéens, pour un coût de 7 695,00 € HT
- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.
- **S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge.

Point Divers :

Recrutement agent technique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement d'un nouvel agent technique est toujours en cours.

Il rappelle que le départ en retraite d'un des deux agents en poste sera effectif au 01/07/2023.

Un contact est pris avec l'association chantier Yvelines, pour la mise à disposition d'un agent. Il indique que Chantiers-Yvelines est une association intermédiaire, à but non lucratif, qui contribue au développement économique du territoire et favorise l'accès à l'emploi local. Pour concrétiser ce parcours, Chantiers-Yvelines propose des missions de travail rémunérées auprès de collectivités, d'entreprises ou de particuliers. Elle accueille et assure le suivi, l'accompagnement et la formation des personnes afin qu'elles développent compétences et savoir-faire pour retrouver un emploi durable. Agréée par l'État et conventionnée, Chantiers-Yvelines met à disposition du personnel auprès des donneurs d'ordres sur un engagement de deux heures, une journée, une semaine et jusqu'à plusieurs mois. Chantiers-Yvelines est co-fondateur de la plateforme Emploi Social et Solidaire des Yvelines.

Travaux divers :

- **Éclairage public** : le fournisseur a passée la commande de fabrication des futurs lanternes, celles ci devraient être installées à la rentrée de septembre.
- **Vidéoprotection** : l'installation va commencer en Juin.
- **Viabilisation des terrains** hameau de Bretonville : La viabilisation des terrains à Bretonville rue de la Gobeline et rue du Château d'eau sont en cours. Le premier permis de construire à été réceptionné.

Feu d'artifice du 13 juillet 2023 :

M.HAROUN informe le Conseil Municipal que le lieu du tir n'est pas encore déterminé. Il sera choisi en fonction des conditions climatiques. Plusieurs sites sont à l'étude. Mme.MARTIN prévoit l'organisation de la retraite aux flambeaux. Le flyer est en cours de préparation, les lampions et les gadgets lumineux vont être commandés. Le départ du défilé se fera depuis le parking de la salle polyvalente.

Fin de la séance 22 h 50

Le Maire : Jean-Louis FLORES



Le secrétaire : Alexis LEBOUTEUX

